L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 JUILLET 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

S. F. WEISSE & Cie, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 13 JUILLET.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le Premier District, avec bâtisses, face à la rue Sud de la Place Lafayette, dans l'ilet borné par cette rue et celles Girod, Camp et [illegible]

[illegible] la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] Duvergé, sur la rive [illegible] Villeré, avec toutes les bâtisses qui [illegible] entre portion de terre sur la même [illegible] ces de cette ville, avec toutes les constructions qui s'y trouvent.

Par J. Maskow, constable à midi, rue St-Charles, entre Poucher et Tchoupitoulas, le contenu d'une [illegible]

Par Montgomery & Bros.—rue Bourbon, entre Bienville et Douane, à 10 heures, beaux meubles, glaces françaises, tapis, &c.

Par B. Turpin—à l'encan de la Douane, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, à 10 heures et demie, vinaigre de Bordeaux et vin blanc.

Par J. P. Boisseau—à 11 heures, au coin des rues Remparts et St-Louis, beaux meubles, piano, faïence, verrerie, tapis, &c.

Par G. de Fériet—à 4 heures et demie de l'après midi, au coin des rues Piété et Goujo, un assortiment de meubles, glaces, vaisselle, &c, lingerie et volailles.

Par S. Gaubert—à son magasin d'encan, un lot de meubles, et [illegible] complète.

Par G. Lémonnet—dans sa salle d'encan, au No. 89 de la rue [illegible], café, Rio, chandelles, tabac, chaussures, [illegible] sèches étrangères et du pays.

Par [illegible] & Marks—au No. 38 de la rue de Chartres, [illegible] sèches, habillements, bottes et souliers.

Par [illegible] Belber & Co.—au No 89 de la rue du Camp, [illegible] sèches, habillements, lingerie, chaussures, [illegible] &c.

[illegible] ventes [illegible] par le shérif [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—[illegible] valeur, situées sur la rive [illegible] Mississippi. [illegible] rue du Camp, entre les rues Girod et Sud [illegible], Premier District. [illegible] annonces.

[illegible] l'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan de vin de Bordeaux en barriques et en caisses, [illegible] blanc, qui doit avoir lieu aujourd'hui à 10 heures [illegible] au magasin de la Douane, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, par le ministère de Benjamin Turpin, encanteur.

[illegible] Les personnes qui désirent acheter de beaux [illegible] en sonjon et en noyer, de la belle faïence, de la [illegible], des tapis de Bruxelles et des rideaux de [illegible], se souviendront que M. J. P. Boisseau en vend [illegible] aujourd'hui, à 11 heures, au coin des rues Remparts et St-Louis. Il vend également un excellent piano [illegible]

MEETING DE CHEMIN DE FER.—Une assemblée préliminaire des actionnaires de la division de la Louisiane du chemin de fer du Texas [illegible] Nouvelle-Orléans a eu lieu hier au bureau de MM. Wharton et Gandelif, No 115 rue [illegible]

[illegible] 2,285 actions de la division de la Louisiane, 2,250 étaient représentées. Un des principaux objets du meeting était de consolider les [illegible] actionnaires de la charte de la Louisiane de 1802 avec ceux de la charte du Texas [illegible] Louisiane de 1859 ce qui a été accompli [illegible] l'adoption à l'unanimité d'une résolution [illegible] toutes les souscriptions de 1802 sur le [illegible] que les premières en ce qui concerne [illegible] le capital.

[illegible] informé que la division texienne [illegible] plus de 100 milles de Houston à la Sabine [illegible] construite avec une extrême rapidité [illegible] avec une grande habileté, en dépit [illegible] presque insurmontables. On nous assure que le tronçon louisianais sera poussé avec [illegible] résolution et énergie, la compagnie [illegible] que la ligne sera établie de la Sabine [illegible] vers le printemps prochain, et la [illegible] avec le chemin des Opelousas opérée [illegible] année.

[illegible] ne connaissons pas d'entreprise ou la [illegible] Orléans soit plus intéressée et nous [illegible] cordialement à la compagnie le succès de ses plans et de ses travaux.

UN CHANGEMENT DE CHIMISTE.—Nous avons [illegible] informé hier soir que le candidat 'chimiste [illegible] aux Conseils par le coroner et les médecins de la ville, se contenterait d'un traitement de $600 par an, et qu'en aucun cas il ne [illegible] rien de plus, quel que fut le nombre [illegible] expertises confiées à ses soins dans le [illegible] de l'année. Un traitement de cette modicité [illegible] de lui-même quand ce ne serait [illegible] d'essai. Toutefois, les médecins [illegible] pas chimistes, et les membres du Conseil [illegible] encore moins, nous sommes en peine de [illegible] comment on pourra apprécier les connaissances spéciales du candidat. Certes, un traitement annuel de $600 est peu de chose, mais il [illegible] encore trop élevé si l'expert chimiste n'est [illegible] pas profondément versé dans cette science. [illegible] faire donc aucune opposition au candidat [illegible] nous n'avons pas l'honneur de [illegible], et dont, nous l'avouons, la modestie [illegible] plaît, nous demandons toujours qui le juge[illegible]

LOTERIE D'ETAT DU KENTUCKY—Par [illegible] que nous avons publié il y a quelques [illegible] a encore été prouvé que nos citoyens [illegible] avantage dans cette affaire, en recevant [illegible] argent qu'ils n'en avaient mis. Il y a eu [illegible] billets gagnants.

[illegible] une preuve aussi de l'honnêteté avec laquelle l'entreprise est conduite, et ce résultat [illegible] sans doute son influence sur ceux qui [illegible] à placer leurs fonds sur l'espérance. La loterie du Kentucky paye vite et paye tout [illegible] exemple, ce qui est un grand avantage [illegible] acheteurs de billets, car nous avons ouï [illegible] une autre loterie les gagnants de [illegible] obligés de payer 15 p. 0/0 d'escompte [illegible] avoir l'avantage de recevoir comp[illegible] qu'ils ont gagné.

[illegible] Charles T. Howard, l'agent de l'entreprise [illegible] ville, paye sans exiger un cent d'escompte, tous les billets gagnants de la loterie [illegible] du Kentucky. En outre le nombre des [illegible] gagnants dans cette loterie est plus grand [illegible] aucune autre que nous connaissions, [illegible] les chances de bénéfice en sont [illegible] plus belles. Nous ne voulons engager [illegible] à mettre de l'argent dans des billets [illegible] loterie, mais ceux qui veulent le faire ne peu[illegible] trouver une loterie se comportant avec plus [illegible], de justice et d'honnêteté que celle du [illegible]

LIQUEUR THÉRAPEUTIQUE

[illegible] SIROP DE QUINQUINA FERRUGINEUX DE GRIMAULT & Cie.

Pharmaciens à Paris.

[illegible]

VINCENT KERTYIESKI. [illegible] des Tribunaux, chimiste de l'Hôpital. J. B. DE WIERSKI, Professeur de chimie.

[illegible] en quels termes, l'ambassadeur de [illegible] répond à MM. Grimault & Cie. au sujet [illegible] de M. Kertsissil : [illegible] *Ambassade de France à Vienne.* Vienne, le 25 août 1865.

[illegible] à la lettre que vous avez adressée à S. E. [illegible] j'ai l'honneur de vous informer que Son [illegible] a remis une pétition [illegible] qu'il est personnellement très considéré [illegible] des meilleurs chimistes de l'Allemagne.

[illegible] Consul Chancelier de l'Ambassade : "Signé: PUBBEY."

La Convention Nationale de Philadelphie.

Tout le monde a bien accueilli au Sud l'idée de convoquer une convention nationale. L'idée est certainement opportune, car si jamais les Etats-Unis ont éprouvé le besoin de conciliation, c'est aujourd'hui. Les esprits sont aigris au Nord contre le Sud et les esprits sont aigris au Sud contre le Nord; le Nord est en outre divisé lui-même en partis qui ne s'aiment guères les uns les autres, et les mêmes divisions se reproduisent au Sud, de telle manière que chaque nuance du Nord a sa nuance dans le Sud, nuance de conservation, nuance de faits accomplis, nuance de révolution et nuance de radicalisme.

C'est entre toutes ces nuances que le peuple des Etats-Unis, nous voulons dire le peuple honnête, sans passion, sans parti pris, devra opter aux élections prochaines. Certes, ce peuple devrait être assez nombreux et instruit pour faire trembler les hommes qui spéculent sur les calamités sociales en exploitant les chances de la politique, et cependant il est fort douteux que ces hommes aient conçu seulement des appréhensions. Eux et d'autres ont gouverné si fortement depuis le jour où la guerre éclata jusqu'à présent, que le pays ne saurait échapper de si tôt à leur terrible influence.

Que d'essais n'ont pas été faits vainement contre eux! Essais d'élections, essais de législation, essais d'opposition parlementaire ou autres, essais de veto, essais de discours officiels hors des chambres, essais de dénonciations de la part de l'Exécutif, essais de tout genre en un mot, et tous ces essais ont échoué. Loin d'en souffrir, le parti républicain révolutionnaire, sur lequel s'appuient les industriels de la politique dont nous parlions plus haut, en est presque toujours sorti triomphant, et par conséquent toujours plus fort, car la force accompagne inévitablement la victoire.

Il restait néanmoins un essai à faire, celui d'une convention nationale où seraient appelés les délégués de tous les Etats acceptant des principes d'union proclamés d'avance. Cet essai se fait en ce moment. On a accepté au Sud les principes et les doctrines du comité unioniste national de Washington et sans se demander s'il y avait de la démocratie, une ombre seulement de démocratie sudiste dans cet appel, on s'est trouvé disposé à y répondre suivant les vœux du comité.

Nous voyons dans cette disposition d'esprit une force de coopération égale à celle de 1860, quand il s'agissait d'organiser la résistance aux hostilités prévues du président élu. On peut dire hardiment que si l'on s'était mis admirablement d'accord au Sud pour se séparer de l'Union, on se met aussi parfaitement d'accord aujourd'hui pour y rentrer. Mais en dehors de ce mouvement unioniste restent toujours ceux qui avaient été au Sud opposés aux séparatistes: ces hommes qui ne voulaient pas se séparer sont justement ceux qui aujourd'hui ne veulent pas que l'Union nous reprenne; mais leur position est meilleure aujourd'hui qu'ils se voient soutenus. Ils étaient faibles, il y a cinq ans dans leur opposition au parti sécessionniste, ils sont forts maintenant avec l'influence du parti qui a vaincu le Sud par le nombre armé.

Il n'y a donc au Sud de coopérants avec les vues du comité conventioniste de Washington que les mêmes hommes de l'ancienne majorité constitutionnelle, conservatrice et démocratique: et cette ancienne majorité bien que revenue franchement sous le giron fédéral, ne peut parvenir à convaincre de ses intentions ceux qui dans aucun temps ne partagèrent ses sympathies. Le résultat est curieux et si on l'eut prédit, il y a un an, personne n'eut voulu y croire.

Nous n'exagérons rien et ne voulons tirer aucune conclusion forcée: mais ce qui s'est passé entre le sous-comité et le comité exécutif démocratique et une société d'unionistes représentée par M. Roselius, justifie complètement nos assertions. Le sous-comité acceptait cependant les vues d'une adresse rédigée par le président d'une société unioniste non-démocratique, et s'empressait, en l'acceptant, de dire qu'il en approuvait le ton, les sentiments et le caractère. C'était là, si nous ne nous trompons, beaucoup d'honneur pour une société politique anonyme; disons plus, pour une société politique inconnue qui aurait du plutôt viser à être absorbée ou adoptée qu'à absorber les autres. Eh bien, la société anonyme [illegible] pas touchée, et son président a [illegible] toute fusion pour deux raisons principales: 1o Parce que cela aurait l'air d'être un mouvement de parti; 2o Parce que le gouverneur de l'Etat a l'intention de nommer les délégués lui-même.

Il est facile de démontrer la faiblesse de cette double excuse. Un parti nombreux, puissant et grand par son passé, qui invite à la fusion une simple société d'organisation récente en acceptant ses vues, ses sentiments et son caractère, ne peut pas, en cette circonstance, être accusé de vouloir faire une œuvre de parti, une œuvre de politique personnelle dans un intérêt sectionnel et illégitime. Les vues étant les mêmes, pourquoi se diviser pour agir, en un moment où, au contraire, l'union et l'harmonie doivent être les suprêmes lois du Sud? D'ailleurs, la réponse de M. Roselius ne saurait être en aucun cas une solution pour personne, car le comité unioniste national de Washington n'a pas dit que les délégués pourraient être nommés par les gouverneurs; le comité n'a pas dit un mot semblable, mais il a dit en propres termes qu'ils devront être élus par les citoyens; et, c'est à cette condition seule qu'ils seront admis à délibérer au sein de la convention. Si donc M. Roselius n'est nommé que par le gouverneur il n'y sera pas reçu et n'y siègera pas comme conventionnel.

Peut-être M. Roselius a-t-il voulu dire seulement que le gouverneur indiquerait des candidatures et que le peuple les ratifierait s'il le voulait. Si telle est sa pensée il fait bien de la faire connaître, mais il aurait dû en même temps se joindre dans la fusion proposée, car c'était là l'unique moyen d'assurer l'élection de quelques favoris de l'Exécutif.

Mais notre but n'est pas d'insister sur les prétentions d'une société politique qui n'a peut-être pas en elle-même assez d'éléments pour composer un simple club, nous voulons seulement tirer de là une preuve de la faiblesse du Sud en face de l'organisation puissante du parti qui contrôle le Nord. Des délégués à la convention de Philadelphie—la Louisiane aura les siens par un moyen ou par l'autre, et tous les autres Etats du Sud auront les leurs, nous n'en doutons pas, mais quand tous les délégués seront réunis pour délibérer sur les moyens de faire réintégrer les Etats dans leurs anciens droits parlementaires et constitutionnels, qui leur donnera la puissance dont sont radicalement privés aujourd'hui, tous les conservateurs de l'Union? Si cette convention reproduit dans son sein toutes les antipathies qui règnent au Sud entre les unionistes de la veille et les unionistes du lendemain, il est clair, et nous le disons avec regret, il est clair que nous ne pouvons en attendre de grandes choses. Mais après tant d'essais infructueux on peut bien encore tenter celui-ci. Si ce n'est pas une illusion, ce ne sera pas, du moins, un désappointement.

CHRONIQUE LOCALE.

CONCERT A LA SALLE DU NOUVEL OPÉRA.—Un grand concert pour le bénéfice de la société de secours mutuels de la Batterie Fenner est annoncé pour mardi prochain, au nouvel Opéra, sous la direction du professeur E. O. Eaton. Miss Annie McLean et nombre d'amateurs, tant hommes que femmes, se feront entendre en cette occasion.

COUR DU COMMISSAIRE DES ETATS-UNIS.—L'affaire d'Archie Smith et de Joseph W. Texada, accusés par Daniel E. Haynes, ci-devant au service secret des Fédéraux, d'avoir lancé des chiens contre lui et Texada, de s'être livré envers lui à une voie de fait avec intention de le tuer, tout cela s'étant passé dans la paroisse des Rapides, a été renvoyée devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, en vertu de la troisième section du bill des droits civils. Les prévenus ont été admis à caution.

FERMETURE DE MAISONS DE JEU.—Le chef de police a été chargé par le maire de faire fermer toutes les maisons de jeu qu'on pourrait découvrir. M. Soulé a dit au Bureau des commissaires qu'il y en avait sept dans la rue St-Charles. On avait rapporté au maire le cas d'un jeune homme qui avait placé dans ces institutions la somme de $300 qu'il avait collectée pour son père et aussi la valeur de sa montre, estimée une centaine de piastres. Le maire fit rendre l'argent et la montre et fit fermer l'établissement.

NOYÉ.—Le corps d'un jeune garçon nommé George Patterson a été trouvé noyé hier dans le fleuve au pied de la rue Montegut.

L'AFFAIRE DE L'OFFICIER SCULLY.—Nos lecteurs se rappellent l'arrestation de l'officier Scully, de la police du Premier District, qui avait refusé de laisser passer un caporal à travers les lignes établies autour de l'incendie de la salle des Odd Fellows. Le maire a écrit au général Sheridan que l'officier Scully avait agi en vertu d'un ordre commun à tous les hommes de police en pareilles circonstances. Le général Sheridan a répondu que le caporal avait ordre de porter un message en toute hâte et qu'il ne permettra pas que la police résiste et maltraite les soldats fédéraux. En même temps, il remet Scully en liberté, avec la recommandation qu'il soit renvoyé de la police. Le maire n'a pas encore obtempéré à la recommandation.

CHEMINS DE FER

RUE ROYALE ET RUE DE CHARTRES.

Monsieur le rédacteur.

Malheureusement, pour eux, les habitants de la partie basse de la Nouvelle-Orléans, et surtout ceux du Deuxième District, qui forment la majorité de la vieille population louisianaise, s'effacent trop souvent, même quand il s'agit de leurs intérêts les plus chers. Agir ainsi, ce n'est pas commettre une erreur, mais une faute d'autant plus grave, que le premier devoir de l'homme et du citoyen est de faire entendre sa voix lorsque des projets, peu judicieux, peuvent, s'ils sont mis à exécution, assurer et sa ruine financière et sa déchéance politique. En effet, si par notre mutisme, nous donnons à ceux qui sont chargés de l'administration de nos affaires municipales le droit de nous considérer non-seulement comme des [illegible] incapables de gérer nos affaires, mais comme des individus doués d'une docilité presque servile; si nous leur donnons ce droit, dis-je, ils ne tarderont pas à nous prouver que le vieux proverbe italien qui dit: *Fais-toi de miel, et les mouches te mangeront*, n'est encore très vrai, et nous verrons sous peu disparaître, comme par enchantement, les vieux quartiers français de la Nouvelle-Orléans, que nous aimons parce que nos pères les ont aimés, parce qu'ils nous rappellent et notre origine et notre jeunesse; que nous aimons enfin, parce qu'ils sont beaux et traditionnels, et dont nous ne verrions la destruction sans murmurer, que s'il pouvait nous être prouvé, ce qui est impossible, que pour cause d'utilité publique cette destruction est commandée par la nécessité.

Ce mutisme contre lequel je m'élève, et que je voudrais voir condamner ouvertement par tous ceux qui s'opposent à ce que le carré de la ville soit sillonné par des chemins de fer ne peut, M. le rédacteur, vous être reproché, car vous avez déjà signalé les dangers de ces conceptions ridicules. Mais pour qu'une cause juste soit gagnée devant le *tribunal des hommes*, il faut que l'opinion publique se charge de la défendre, et pour que celle-ci se prononce il faut non-seulement lui soumettre tous les arguments qui peuvent l'éclairer, mais encore souvent l'engager à se prononcer.

Je ne veux pas me livrer à une étude didactique sur les chemins de fer. Leur utilité est reconnue; ils réduisent les distances, cela est un fait, un bien-être que chacun admet. Mais leur multiplicité exagérée au centre d'une ville serait, non seulement un danger pour les intérêts des actionnaires, mais un très grand danger pour la société, vu les accidents qu'ils détermineraient. De plus, si pour construire des chemins de fer reconnus inutiles aux besoins de la population, vous acceptez pour leur trajet des rues très étroites comme les rues Royale et de Chartres, vous commettez une faute immense, car vous défendez, en quelque sorte, le déchargement des produits du commerce aux portes des commerçants; vous forcez ceux-ci à abandonner ces quartiers devenus pour eux nuisibles, et, partant, vous détruisez ces quartiers au grand détriment et du public et des propriétaires.

Eh bien! en ce qui regarde les rues de Chartres et Royale, nos législateurs ne se rendraient-ils pas coupables d'irrespect envers les habitants de ces rues et de tout le carré de la ville, en décrétant que des voies ferrées y seront construites? Evidemment oui: car tous les habitants qui s'y trouvent sont opposés à ces chemins de fer, non seulement parce qu'ils en reconnaissent l'inutilité, mais parce que l'étroitesse de ces rues est un obstacle naturel à ces constructions. Que nos aldermen étudient donc la question sérieusement; qu'ils prennent en considération les dangers qui résulteraient dans ces rues Royale et Chartres d'une voie ferrée qui occuperait un espace qui rétrécirait considérablement celui que les véhicules du commerce et autres ont le droit d'avoir; enfin, qu'ils écoutent la voix du bon sens qui ne permet jamais aux gouvernants de sacrifier les intérêts légitimes, et ils auront bien vite renoncé à un projet condamnable et condamné par la raison publique.

En économie politique, toute question doit être envisagée au point de vue moral et au point de vue pratique. Eh bien! les notions les plus élémentaires ordonnent à toute corporation de [illegible] décider qu'une chose sera, avant d'avoir étudié toutes les faces de la question qui peuvent conduire à la mise à exécution ou au rejet de la chose. Cela a-t-il été fait à propos [illegible] de fer dont on menace les habitants de la rue Royale? Non. [illegible] a été observé; [illegible] caprice d'une autorité qui n'avait pas le droit d'ignorer l'avenir et le consentement de spéculateurs qui, probablement, accepteraient la destruction de tout le commerce et la dépréciation des immeubles de tout un quartier, s'ils y trouvaient leur bénéfice, voilà le simple procédé avec lequel a été conduite une affaire aussi importante. Quant à l'enquête sérieuse qui doit toujours précéder la vente de la concession, et qui est instituée dans le but d'éclairer l'autorité sur l'urgence, la possibilité, l'impossibilité, les dangers ou les bienfaits du projet, on ne l'a pas jugée indispensable, car elle était trop juste, peut-être! On ne s'est occupé, il semble, que du côté pratique de la chose, et sans tenir compte des grands intérêts qu'on lésérait ou a décidé que la chose *serait*.... mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, et nous aimons à croire que la protestation des habitants de la rue Royale, qu'on signe actuellement, ne sera pas une vaine prière adressée aux Conseils Municipaux. ***

Les Ecoles Publiques dans les Paroisses.

La lettre suivante, adressée par l'Honorable R. M. Lusher, surintendant général des écoles publiques, au correspondant du *Picayune*, dans la paroisse de Plaquemines, renferme des considérations qui méritent l'attention sérieuse de nos lecteurs des paroisses. Les services qu'a rendus M. Lusher à la cause de l'éducation publique, avant la guerre, sont bien connus. Il a été appelé plus récemment à rétablir notre système d'écoles publiques après une guerre qui l'avait paralysé. Nous ne devons pas nous attendre à ce que cet ancien système soit immédiatement rétabli sur une base aussi assurée qu'autrefois, mais ce peut être une raison de former en ce moment un noyau autour duquel on pourrait faire converger plus tard un système d'éducation complet et vigoureux. C'est bien ce que se propose M. Lusher, et ses remarques se recommandent également à toutes les paroisses de l'Etat.

BUREAU DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE. Nouvelle-Orléans, 22 juin 1866.

Mon cher Monsieur:

Je suis tout heureux de vous voir appeler l'attention sur les mesures promptes que devraient prendre les jurys de police, dans l'intérêt des progrès de l'éducation. La circulaire qui accompagne ma lettre, vous montrera ce que le Bureau s'efforce de faire; et si les suggestions qui y sont contenues obtenaient votre approbation, je vous prierais instamment de les faire connaître à Plaquemines, et partout ailleurs où votre voix pourrait être entendue.

En examinant l'acte présent sur les écoles, vous remarquerez que l'erreur principale du système est cette mesure qui requiert du trésorier de la paroisse, de distribuer les fonds versés entre ses mains parmi les diverses et trop nombreuses écoles de sa paroisse, mesure dont l'effet est de morceller un argent qui, employé avec sagesse, suffirait pour soutenir une ou plus d'une bonne école de village. Le système de District Rural a toujours été sans bon résultat, même dans les Etats plus peuplés que la Louisiane; et pour des raisons qui se présentent d'elles-mêmes, il restera indubitablement sans effet, en dehors de nos villes et de nos villages pendant encore deux ou trois ans. Je suis donc d'opinion que les Jurys de Police devraient mettre de côté les jalousies locales, effacer les lignes de Districts, et ouvrir une école de village partout où un professeur compétent pourrait être placé avec un noyau de vingt élèves. Ils devraient aussi, selon moi, inviter les dames instruites de la paroisse, et les jeunes gens qui désireraient se perfectionner en repassant avec soin les études élémentaires, à établir chez eux des écoles pour le voisinage, et à y attirer les enfants de leurs amis et de leurs voisins qui n'ont pas le moyen de payer des institutions privées. Ils devraient même s'arroger le droit de déclarer vagabonds les enfants, de la part des enfants, l'habitude de rôder dans les rues, de jurer les uns contre les autres, de mâcher du tabac, de fumer, etc., et de contraindre tous les enfants blancs à suivre exactement les écoles qui se trouveraient à leur portée.

La Louisiane et le Sud tout entier, sont journellement accusés par des fanatiques du Nord de négliger ouvertement la génération présente, la *spes ultima republicæ*. Il fallait que des émissaires du Nord-Est vinssent parmi nous pour nous communiquer leurs lumières; la Louisiane verrait bientôt son ancienne population, les propriétaires légitimes de son sol, et leurs descendants, exclus des places de confiance et des places lucratives,—son histoire écrite en lettres de sang serait supprimée par des mains impures, et les tombes de ses héros resteraient sans honneur, sans culte, sans souvenir.

J'ose espérer, monsieur, que vous donnerez dans le Jury de Police de Plaquemines le sentiment de la responsabilité qui lui est dévolue, ainsi qu'à ses constituants, et que vous saurez lui inspirer, pour la cause de l'éducation publique toute l'estime que cette cause mérite.

Je suis, etc.,

ROBERT M. LUSHER.

Revue Financière,

New-York, 7 juillet.

Le marché de l'or a été beaucoup plus calme cette semaine. Les cours sont restés fermes avec des variations très restreintes, et il y a peu de probabilités qu'avant une quinzaine de jours se produisent quelques mouvements prononcés de hausse ou de baisse. Aussi, un grand nombre de spéculateurs, en attendant que les nouvelles d'Europe modifient la situation actuelle, ont reporté leur attention sur les fonds publics et les chemins de fer, qui offrent un champ beaucoup plus vaste au développement de leurs opérations. Leur retraite dans ces valeurs a été saluée par une hausse presque générale. Les bons du gouvernement ont monté en deux jours de 1 0/0 à 1 5/8 0/0, et les chemins ont suivi le mouvement. Quelques lignes, surtout, ont éprouvé une reprise sérieuse, et sur l'Erie, le Reading, le Michigan Sud et le Northwestern, la hausse a été de 2 1/2 à 4 0/0. Les obligations des chemins et les bons des Etats sont fermes, mais n'ont point varié d'une manière sensible.

L'or est resté immobile entre les cours de 153 et 155. Ouvert aujourd'hui à 151 1/2, il clotûre à 154 3/8 demandé.

Les capitaux encombrent en ce moment le marché monétaire; aussi l'argent est-il très facile de 4 1/2 0/0 à 5 0/0. Quant au papier de commerce, il s'escompte de 5 1/2 à 8 0/0.

Les affaires en marchandises ont été très calmes cette semaine. Les cours n'ont subi aucune variation importante.

Passe sud-ouest du Mississippi, 12.—Parti ici, montant le fleuve, steamer Mexico, parti de Galveston pour la Havane. Il est entré en détresse, ayant éprouvé un accident à sa machine; le steamer va à la consignation d'Avendaño Brothers; il a à bord 250 têtes d'animaux. Arrivé également, la barque américaine Atlantic en 50 jours de Liverpool, consignée à H. Askew. Elle a un fort chargement et 14 passagers d'entrepont.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Nouvelles d'Europe.

Reddition de l'Armée Hanovrienne.

Batailles acharnées en Bohême.

RAPPORTS CONTRADICTOIRES.

LA VICTOIRE RÉCLAMÉE PAR LES DEUX PARTIES.

Réjouissances à Berlin.

ARMÉE ITALIENNE.

Changement de plan d'opérations.

TELEGRAMME AUTRICHIEN.

Les Prussiens en retraite.

Démissions à Washington.

ORDRE DU GÉNÉRAL GRANT.

AJOURNEMENT DU BILL DE TARIF.

UN DUEL ENTRE TENNESSIENS.

RÉSULTAT FATAL.

Autre grand Incendie à New York.

Caucus congressionnel.

RAPPORT INTÉRESSANT.

Discours extraordinaires.

PRÉCAUTIONS DES RADICAUX.

Protestation contre Juarez.

OR ET COTON EN HAUSSE.

New-York, 12—Par le steamer Persia—Liverpool, 29 juin.—D'après la circulaire des courtiers, les ventes de la semaine ont été de 78,000 balles, dont 5250 ont été prises pour la spéculation et 10,500 pour l'exportation. Le marché s'est ouvert avec entrain et à une hausse de 1 d. à 1 1/4, et a fermé à une augmentation de prix de 3/4 à 1 d. sur ceux de la semaine, pour les descriptions américaines, et de 1/4 à 1/2 pour les autres descriptions. Les cotes officielles sont comme suit: Orléans fair 15 1/2, middling 14, Mobile 15, le fair; 13 1/2 le middling; uplands, 14 1/2 le fair et 13 1/2 le middling.

Le stock dans le port, d'après le relevé qui a été fait, est de 959,000 balles, ce qui est de 56,000 balles au-dessous de l'estimation faite précédemment. Le stock de provenances américaines s'élève à 424,000 balles.

Nouvelles de la Guerre.

L'armée hanovrienne s'est rendue aux Prussiens, et il a été permis aux hommes de retourner dans leurs foyers.

Des batailles désespérées ont été livrées en Bohême, près de Nachod et Franlanan. Les rapports qu'on en donne sont contradictoires. Selon une dépêche de Berlin, les Prussiens auraient repoussé les Autrichiens le 27 et le 28, tout en leur faisant 8000 prisonniers, tandis qu'une autre dépêche de Vienne accorde la victoire aux Autrichiens, et leur fait s'emparer de 18 pièces d'artillerie et de nombre de prisonniers.

Dans l'affaire de Franlanan, on dit que les Autrichiens ont eu 4 à 6000 hommes tués et blessés, tandis que les Prussiens n'ont perdu que 1000 hommes.

Il y a eu, à l'occasion de cette victoire, de grandes réjouissances à Berlin, et le peuple a présenté une adresse de félicitations au roi. D'un autre côté, une dépêche de Vienne assure que Benedeck a empêché la jonction des corps d'armée du prince Frédéric-Charles avec ceux de la Silésie, et a obtenu la victoire dans les engagements du 27 et du 28, en tuant et en blessant un grand nombre de Prussiens.

Le *Times* de Londres dit qu'il est difficile de décider du résultat des batailles. Les rapports reçus disent qu'elles n'ont pas été décisives.

L'armée italienne a changé son plan d'opérations et les rapports qui viennent de là sont d'un caractère indécis.

Derby a été forcé de former un cabinet entièrement tory, ce qui peut faire craindre des troubles à l'occasion de la question de la réforme dont s'occupe la populace de Londres.

Londres, samedi soir, 30—Consolidés 86 3/8 à 86 1/2.—5-20, 65 1/4 à 65 1/2.

Suivant les bulletins prussiens les Autrichiens ont été battus à Nachod le 27, à Franlanan le 28 et à Monslingratz dans le voisinage le même jour.

D'autre part, les derniers télégrammes autrichiens s'expriment ainsi:

Perdubitz, 25 juin—Les Prussiens ont été complètement battus par les Autrichiens hier, sous Toblentz, ayant perdu un tiers de leur armée en tués et blessés qu'ils ont abandonnés. Ils se sont retirés sur le territoire prussien vers Glatz.

La cavalerie autrichienne, sous le général Edelsheim, a refoulé les Prussiens de Joirn à Turnan et les a forcés d'évacuer Meliaka et Schepa et de battre en retraite.

La perte des Prussiens est énorme. Les Prussiens engagés étaient de l'armée de l'Elbe. Les Prussiens sur la frontière silésienne étaient commandés par le prince royal Frederick William. L'armée fédérale est sur le point de partir de Frankfort et l'on s'attend à une bataille à Cracow.

Une dépêche autrichienne dit que les Prussiens ont attaqué Gewentein le 28 juin, et qu'ils ont été repoussés avec perte. Les Autrichiens disent que les Prussiens ont détruit les chemins de fer et intercepté sérieusement les communications avec divers points.

Washington, 12.—Le bruit court que Speed, l'avocat-général, a offert sa démission et que Harlan en fera autant.

On dit qu'il y a une frauduleuse émission de stock du chemin de fer de Washington et Alexandrie s'élevant à $300,000. Cette émission n'était pas étrangère à la défunte Banque Nationale des Négociants. Une maison de New-York a avancé $100,000 sur ledit stock ou capital social par actions.

Le général Grant a lancé un ordre chargeant tous les commandants de départements, de district et de poste dans les Etats naguère en rébellion, d'arrêter toutes les personnes qui ont été ou qui seront à l'avenir accusés d'avoir commis des crimes ou délits contre les officiers, agents, citoyens et habitants des Etats-Unis sans distinction de couleur, dans les cas où l'autorité civile a négligé ou a été incapable d'arrêter et de produire en justice ces personnes, et de les tenir sous garde militaire jusqu'à ce qu'un tribunal compétent puisse et veuille les juger.

Sénat—M. Grimes propose de renvoyer au décembre la discussion du bill du tarif, et, après débat, la motion passe par 23 contre 17.

Chambre—Une motion pour nommer un comité chargé de s'enquérir de la raison pour laquelle le rapport de minorité du comité de reconstruction n'a pas été publié est déposée sur le bureau par un vote décisif.

Memphis, 12—Un duel a eu lieu ce soir sur la ligne du Mississipi, entre Alonzo Greenlaw et A. H. Taylor, de cette ville. Ce dernier a été tué au premier feu.

Le temps est excessivement chaud.

Le fleuve a baissé de 4 pouces dans les dernières 24 heures.

New York, 12 au soir—Le coton était ferme à la cloture, sans changement; ventes: 1,300 balles.—5-20 coupons de 1862, 107; de 1865, 105 1/8. Billets du Trésor, 90.—L'or a fermé à 152 3/4.

New York, 12—Il y a eu trois cas de choléra dans les dernières 24 heures. Aucun ne s'est terminé fatalement. Il y en a eu trois à Brooklyn, dont deux ont été fatals.

Roberts, le président des Féniens, a été décrété d'accusation aujourd'hui par le Grand-Jury pour violation des lois de neutralité.

La démocratie de la salle Mozart endosse la conventeon de Philadelphie et y enverra des délégués.

Cette après-midi, le feu a détruit les ateliers de teinture de Brigg, 5 bâtisses et le pont du chemin de fer de Trenton sur Frankfort Creek, tous établissements du 3e ward.

Washington, 12—Nonobstant l'injonction du Sénat, les délibérations du caucus républicain ont été divulguées. Plusieurs membres ont conseillé la prolongation de la session actuelle jusqu'à ce que la politique du Président soit plus clairement développée ou jusqu'à ce que son pouvoir de nomination soit limité.

Il a été soutenu qu'il serait dangereux de s'ajourner *sine die* et de laisser le patronage fédéral dans les mains du Président, surtout quand la prochaine session doit être courte et doit expirer sous l'empire de la loi du 4 mars 1867.

A été présentée et adoptée une résolution de Thad. Stevens portant qu'il est du devoir de tout membre du parti républicain de s'opposer à la convention de Philadelphie par tous les moyens possibles. Il est nécessaire, dit la résolution, de connaître les amis et les ennemis.

Stevens a dénoncé M. Raymond en termes sévères et a dit qu'il ne désirait pas le connaître personnellement ou politiquement, ni connaître aucun de ceux qui ont endossé la convention hermaphrodite.

A ces paroles, M. Raymond s'est levé et en réponse à la question faite sur l'objet du Times de New York et endossant la convention, M. Raymond a dit que lorsqu'il avait endossé l'appel, c'était avec la condition bien formelle qu'on n'admettrait dans la convention que des unionistes.

Il a depuis été amené à tirer des conclusions différentes et il était prêt à admettre qu'il avait eu tort. En conséquence il revient à résipiscence et la convention de Philadelphie ne sera plus endossée ni par lui ni par le Times.

Une résolution portant qu'aucun unioniste du congrès ne doit appuyer la convention de Philadelphie, a été présentée. On a demandé le vote par oui et par non, et le résultat a été l'adoption de la résolution à l'unanimité. Raymond n'a pas voté.

Plusieurs membres ont dit que M. Seward avait récemment exprimé l'opinion que le président devait convoquer et convoquerait les représentants et les sénateurs du Sud et qu'il les reconnaîtrait comme le congrès constitutionnel.

Est arrivée alors la question d'ajournement. Le sénateur Lane, de l'Indiana, a parlé avec beaucoup de chaleur et d'animation. S'il se prononce pour un ajournement prochain c'est parce qu'il espère qu'on fera quelque chose pour prévenir le renvoi des fonctionnaires unionistes et leur remplacement par des copperheads.

Les sénateurs Conness et Wilson ont aussi parlé sur ce sujet. Le dernier a dit qu'il avait hésité longtemps à croire que le président fut passé aux copperheads, mais il était convaincu maintenant que toutes ses craintes s'étaient réalisées.

Le discours du sénateur Lane a été surtout excitatif. Le président y est dénoncé dans les termes les plus forts.

Plusieurs orateurs ont déclaré que Raymond était un ennemi et n'avait pas le droit d'assister au caucus.

Un comité a été nommé pour considérer les questions présentées et faire un rapport dans une autre réunion du caucus.

Il est proposé dans le bill diplomatique et consulaire d'abolir la place de ministre résident à Lisbonne, Portugal.

New-York, 13.—Un télégramme reçu par le général E. Huerta, de San Antonio de Bexar, Texas, dit que la députation permanente de Chihuahua à Presidio del Norte, ville de cet Etat, a protesté contre le coup d'Etat de Don Benito Juarez, condamnant son maintien au pouvoir et la teneur du décret rendu par lui le 8 novembre dernier, où sans autorité, il s'est déclaré lui-même président.

(Pour les marchés de l'Ouest voyez la dépêche anglaise.)

Louisville, 12 juillet.—Charles S. Woodruff, négociant de Grenada (Mississippi), a été arrêté par ordre du géal Thomas, pour complicité supposée dans l'assassinat du lieutenant Blanding, du bureau des affranchis, en avril dernier. Les derniers rapports disent que Woodruff va à Grenada comme témoin contre les assaillants de Blanding.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 12 juillet 1866.

Il ne s'est opéré, aujourd'hui, de changements importants dans aucune des branches du commerce. Le mouvement a été limité dans les produits de l'Ouest et, bien qu'il y ait eu demande générale dans le coton, les ventes n'ont été que de 300 balles contre 1,400 hier.

L'or a ouvert à 149 contre 150 hier soir, mais les dépêches annonçant une hausse des 5-20 à Londres ont amené une baisse et des transactions ont eu lieu à 147 5/8. Plus tard, le télégraphe nous ayant appris que l'or était monté au lieu de fléchir dans Wall Street, il s'est fait des ventes à 151. Le taux était de 150 à la cloture.

Les opérations, au premier Board, embrassent $7000 (2000 et 5000) à 147 5/8, $1500 à 148, $1700 (500 et 1200) à 148 3/8, $300 (3300 et 5000) à 148 1/2. Sur le marché, $10,000 à 147 7/8, $3000 à 147 3/4, $3000 et $11,500 à 148 1/2, $10,000, de bonne heure, à 149, $30,000 (5000 et 25,000), subséquemment, à 150, et $2000 à 151. Dans l'argent, $900, en demi piastres américaines, se sont vendues à 141, et 1000 piastres mexicaines à 151 1/4.

Le change étranger est resté calme aux cours antérieurs, à peu près. Une somme ordinaire en traites commerciales sterling, s'est vendue, à une banque, à 155, 1000 livres de banque à 162 3/4, et 2000 livres à 163. Il s'est vendu, outre les montants annoncés, 2000 livres sterling No. 1 à 158, 1500 à 160 et 3000 livres de banque à 162. On n'a pas annoncé d'importance pour la France.

Il n'y a eu que peu d'opérations dans le change américain. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 de prime.—Au dehors, il s'est vendu $30,000 (10,000 et 20,000), sur New York, à vue, à 1 d'escompte, $10,000 au pair et une somme ordinaire, à trente jours, à 3/4.

La demande d'actions du chemin de fer de Jackson a été plus animée, à des prix plus fermes. Au premier Board, 40 actions de la banque du Canal se sont vendues à $ 5-25. Sur le marché, 100 actions de la compagnie des Water works à $54 25, 50 de la banque des Mechanics and Traders à $ 20 à 50, 24 de la banque de l'Union à $50, 25 de la banque Louisiana National à $99 50, 50 de la banque d'Amérique à —, 60 de la compagnie des chemins de fer de la ville à $196, 460 du chemin de fer de Jackson à $9 12 1/2 et 400 à $9 25. On eût pu en vendre beaucoup à $9 12 1/2.

Il ne s'est rien fait dans les bons de la ville. Les consolidés sont cotés à 96 à 97 et les émissions en faveur des chemins de fer à 85 à 86, suivant les coupons.—6 bons, (première hypothèque) du chemin de fer des Opelousas, avec ses coupons échus, ont rapporté 73 3/4.

Les billets qui n'ont pas cours ont manqué d'acheteurs—$400 de la banque de la Louisiane se sont vendues à 67 1/4 cents à la piastre et, au Board, $1,000 du trésor de l'Etat à 7 1/2. Le reste des billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 62 1/2 à 67 et 68 cents à la piastre. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petites sommes qui leur sont apportées. Les courtiers donnent 92 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 12 juillet 1866.

COTON.—La demande a été encore assez générale, ce matin, dix courtiers ayant pris part aux affaires; mais, malgré cela, les ventes se sont bornées à 300 balles: le plus fort montant pris par un seul acheteur a été de 130 balles. Les prix ont accusé une irrégularité croissante. Plusieurs ventes ont eu lieu à nos chiffres les moins élevés, mais, même des listes de bon courant ont été tenues à des taux au dessus de nos cotes. La demande a été faite en majeure partie pour le Nord. Nous continuons à coter l'ordinary à 24 à 26 cts, le good ordinary 28 à 29 le low middling 30 à 32 et le middling à 34. Les ventes, durant les deux jours qui viennent de s'écouler se sont élevées à 2300 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865,....balles	82239	
Reçu aujourd'hui..................	174	
Reçu précédemment...............	739037	
		739211
Total............		821450
Expédié aujourd'hui.................		
Expédié précédemment........716501		716501
Stock en main et à bord de navires non expédiés.}		105949

SUCRE ET MELASSE.—Seulement deux boucauts de sucre ont été reçus de la côte aujourd'hui. Les approvisionnements de ces deux produits de la Louisiane sont presqu'épuisés, mais ceux du sucre et de la mélasse de Cube sont ronds. Il ne s'est pas fait de demandes aujourd'hui et le marché a été cette fois encore dans un calme plat. Le sucre Louisiane, se vend en détail à 12 à 13¼ cts pour le commun, 14 cts pour le fair, 14½ pour le fully fair, 15 pour le prime, 16 à 17 cts pour le jaune clarifié et 17 à 17½ cts pour le blanc.

TABAC—Les arrivages de cette denrée diminuent, mais il y a en mains un stock rond et composé de bonne marchandise. Il se fait une bonne demande pour l'étranger, et hier et aujourd'hui, sans avis préalable, il s'est vendu 301 boucauts, dont 10 de light leaf, et 127 boucauts de l'article du District de l'Ouest et de la rivière Cumberland, qualité low à prime, et enfin 152 boucauts de lugs, le tout pris pour le gouvernement français et à des prix pleins. Les détenteurs sont invariables dans leurs vues et le stock est en grande partie tenu à des prix plus élevés que les acheteurs ne voudraient payer. Des offres ont été faites et repoussées et des négociations sont pendantes relativement à plusieurs lots d'une étendue considérable. Nous cotons: à 5 cts pour le low refused, light et heavy, 5½ à 7 cts pour le bon refused, 7½ à 11 cts pour le common leaf, 12 à 15 cts pour le fair, 15 à 17 cts pour le good, 17 à 19 cts pour le fin et 20 à 25 cts pour le choice selections.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché n'a éprouvé aucun changement important depuis hier. Les différens stocks en mains ne sont pas forts mais la demande n'est que locale et les prix sont, pour la plupart, les mêmes que ceux d'hier.

FARINE—Le stock en mains est faible et il s'en est à peine fait quelques demandes aujourd'hui. Marché calme. Un lot de 100 barils de superfine s'est vendu à $9 29.

AVOINE—Approvisionnemens forts et bonne demande avec offre des prix antérieurs, ventes à 50 et 52 cts.

SON—Approvisionnemens d'une force passable, ventes lentes à $1 10 à $1 12½.

FOIN—Approvisionnemens assez ronds mais marché calme. Ordinaire de l'Ouest $22, prime $24 le tonneau.

BACON—Les jambons curés au sucre ne manquent pas sur le marché mais les épaules et les côtés sont rares et en bonne demande pour le détail. Un lot de 10 barriques d'épaules s'est vendu à 17¼ cts et un lot de côtés désossés à 22 cts; 10 tierçons de jambons curés au sucre à 26 cts la livre. Les épaules se vendent en détail 17¼ cts, les côtés osseux 21 cts, les côtés désossés 22 cts et les jambons curés au sucre 25 à 26 cts la livre. Pas de jambons au naturel.

PORC—Les approvisionnemens de porc sont forts, mais le marché est calme et déprécié. La demande ne se fait que pour le détail seulement avec offre de $35 25 le baril de mess. Les détenteurs sont désireux de vendre à $35 le baril pour les lots ronds, mais les acheteurs ne veulent pas payer ce prix.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, [illegible] juillet.

Arrivé, hier 216 bœufs du Texas, 16 veaux et vaches d'un an, 327 moutons.

Vendu—145 bœufs du Texas, 136 veaux et vaches d'un an, 27 cochons, 12 moutons et 16 vaches à lait.

A vendre—1122 bœufs du Texas, 131 veaux et vaches d'un an, 171 cochons, 61 moutons et 16 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette,	— 14 à —	15
do do 2me qualité, par liv. net	— 10 à —	12
do do 3me qualité, par liv. net	— — à —	8
Bœufs du Texas de choix, par tête	35 — à	50 —
do do 1re qualité, par liv. net	— — à	—
do do 2e qualité, par tête	20 — à	25 —
do do 3me qualité, par tête	15 00 à	20 00
do do inférieur, par tête	— — à	—
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 12 à —	—
do du pays do	— 7 à —	—
do stock, par livre	— — à	—
Moutons, en lots, par tête	3 25 à	4 25
do du Texas, par tête	1 25 à	2 00
do de choix, par tête	6 — à	8 —
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00 à	100 00
Veaux, par tête	10 00 à	14 00
do de lait, par tête	7 00 à	12 00
do d'un an, par tête	00 — à	16 00

Décédée le 12 juillet, à 10 heures du soir, à l'âge de 20 ans, Mlle CORINNE HENRIETTE CHASTANT, fille de John Chastant et de Azélie Fuselier. Le corps sera transporté à Donaldsonville, à bord du "Nina Simmes," aujourd'hui 13 courant, et partira à 10 heures, de l'hôtel des Etrangers, rue de Chartres. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister au convoi.

Décédée, hier, à 6 heures du soir, à l'âge de 48 ans, Mme LOUIS DÉJEANT, née Eulalie Duchet. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 13 juillet, à cinq heures du soir. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bagatelle, No 432, entre les rues Bons Enfants et Morales.

Décédé, hier soir, à sept heures, à l'âge de 46 ans, JEAN PEYRUSSAN, natif de Loubersan, département du Gers (France). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Le corps est exposé à sa dernière demeure, au coin des rues Gasquet et Galvez, No. 218.

Décédé, hier, à 2 heures P. M. à l'Hôtel Dieu, EUGÈNE STANISLAS SPETZ, âgé de 30 ans, natif de Nancy (Meurthe), France. Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à neuf heures et demie précises. Le corps est exposé à l'Hôtel Dieu, rue Commune, d'où le convoi partira.

Fallecio ayer, a las 12 de la noche, a la edad de 15 años, GREGORIO PALLISER, hijo de Gregorio Palliser y de Emilia Derry. Los amigos y conocidos de la familia quedan convidados asistir al entierro que se hará hoy, a las 4 de la tarde, de la casa de sus padres, esquina Bagatelle y Girod, Tercero District, No. 481.

Falleció el 30 del pasado, a las [illegible] de la mañana, en esta ciudad, FRANCISCO SINTAS Y HUVERTI, a los 54 años de edad y residente en esta 30 años, natural de Mahon (España).

Su esposa y demas familia suplican a sus amigos, se sirvan asistir a la misa de difuntos que se celebrara el sabado 14 de este mes, julio, a las 7½ de la mañana, en la iglesia de la Anunciation.

12 juillet—3f De parte de su familia.

Compagnie du chemin de fer du Texas et de la Nouvelle-Orléans.

UNE réunion des actionnaires de la Division Louisianaise de cette Compagnie, aura lieu, AUJOURD'HUI, vendredi, à cinq heures du soir, au bureau de MM. Wharton & Gandolfo, rue de la Commune, No 115, entre les rues Camp et St-Charles.

A. M. GENTRY, Président. CHAS. M. CONGREVE, Secrétaire. 13 juillet—1f

NOUVEAUTÉS.

SUPÉRIEURE QUALITÉ ET BON MARCHÉ. GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES. 180 — rue Canal — 180 entre Baronne et Philippa.

M. G. CUEBA à son retour d'Europe vient d'ouvrir un nouveau magasin où l'on trouvera à des prix très bas les marchandises choisies par lui même dans les meilleures fabriques de France et d'Angleterre. Il espère attirer le public.—Avant d'acheter ailleurs venez et jugez par vous même.

13 juillet—1m G. CUEBA.

A VENDRE.

Les soussignés ont toujours un assortiment de

BOIS DE CHAUFFAGE, PIEUX POUR ENTOURAGES, MERRAINS, BARDEAUX, DOUVES ET FONDS DE BARIL, DO DO DEMI BARIL.

S. & A. SOLLIE, 37, rue Bourbon.

S'adresser aussi au dépôt No. [illegible] rue des Grands Hommes (chemin de fer de la ville) à E. BILLIEUX. 3 juillet—1m

Nuevo Establicimiento de Ropas.

G. CUEBA, acaba de abrir un Nuevo Establecimiento de Ropas en la calle de Canal, No. 180, entre Baronne y Philippa, en el que con Surtido elegido expresamente [illegible] ... [illegible]

13 juillet—1m GREGORIO CUEBA.

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX.

En débarquement de la barque FIOTAD, arrivée de Bordeaux.

En barriques, MÉDOC supérieur 1863. En caisses, SAUTERNES en bouteilles 1859, [illegible] en 1/2 bouteilles 1858, ST JULIEN en bouteilles 1861, CANTENAC en 1/2 bouteilles 1862, Extrait d'ABSINTHE suisse Pernod, CHARTREUSE verte d'origine, CHARTREUSE jaune d'origine.

A vendre par W. HYLLESTED & CO., Rue Gravier, No. 108.

10 juillet—3f

250 costumes mérinos noir, PANTALONS ET JAQUETTES POUR GARÇONS de 7 à 14 ans, à vendre à $12, par C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 13 juillet—5

200 costumes mérinos noir, PANTALONS ET SACS POUR GARÇONS de 12 à 18 ans, A vendre $16 à $20 par C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 13 juillet—5

300 Jaquettes alpaca noir. Pour Garçons de 6 à 14 ans. 150 SACS ALPACA NOIR, Pour Garçons de 12 à 18 ans. A vendre $4 à $6, par C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 13 juillet—5

60 douzaines bretelles élastiques, pour garçons de 9 à 18 ans, A vendre 50 cents la paire, par C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 13 juillet—5

40 douzaines chemises de peau, pour hommes. FIL D'ECOSSE ET COTON GAZE. A vendre $1 50, par C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 13 juillet—5

180 douzaines chaussettes fines, pour hommes. A vendre 50 cents la paire, par C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 13 juillet—5

200 douzaines mouchoirs fil blanc, pour hommes. A vendre 50 cents pièce, par C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 14 juillet—5

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane.

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et à toujours des fonds disponibles à prêter sur hypothèque. 1 juillet—6m

A louer, A $75 PAR MOIS.

La résidence No 68 rue des Remparts, entre Bienville et Conti. S'adresser à C. V. LAGAY, 107 rue du Canal. 13 juillet—5

On demande

UNE BONNE CUISINIÈRE ET DOMESTIQUE de Maison, une Française de préférence. S'adresser au No 84 rue de la Commune, au premier. 13 juillet—3

PROCLAMATION PAR LE MAIRE.—BUREAU DU MAIRE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, HOTEL-DE-VILLE, le 9 juillet 1866.—En vertu de la résolution No 114, nouvelle série du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, et selon les dispositions de la section No 121 de la charte de la ville, il est annoncé que c'est l'intention de la ville de la Nouvelle-Orléans de faire ouvrir la rue de Chartres, autrefois connue sous le nom de rue Moreau, traversant le Levee Steam Cotton Press, entre les rues St Ferdinand et Montegut; et aussi de faire ouvrir la rue Royale, autrefois [illegible] de la rue Louisa jusqu'à la rue Congress, d'après les termes d'un acte intitulé: "Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans et les faubourgs incorporés et non-incorporés, ainsi que les banlieues de la dite ville," approuvé le 3 avril 1832.

12 juillet—8 sem—1 mer JOHN T. MONROE, Maire.

Pêches! Pêches!

LES plus belles des vergers de Mississippi City reçues journellement, et les pommes et les poires reçues deux fois par semaine, de Vicksburg, à vendre par JEAN PETROVICH, 150, rue de Chartres, 58, rue St Louis, entre Chartres et Royale. 12 juillet—6f

Chien égaré—$20 de récompense.

PARTI, le 10 du courant, vers 11 heures, de la maison No. 11 de la rue Celeste [illegible] ... [illegible]

GRAND CONCERT.

La Société de Secours Mutuels de la Batterie Fenner

Donnera un GRAND CONCERT sous la direction du professeur E. O. EATON, secondé par plusieurs demoiselles et messieurs de cette ville.

Au Théâtre de l'Opéra,

MARDI, 17 juillet 1866.

Les portes s'ouvriront à 7 heures et demie. Le Concert commencera à 8 heures. Le contrôle sera ouvert samedi, lundi et mardi, pour la vente des places.

On peut acheter des billets des Membres de la Société et aux principaux magasins de musique de la ville.

12 juillet—5t

Dimanche 15 Juillet 1866,

AUPRÈS DU CITY PARK.

Chemin de la Métairie, près du Canal d'Orléans.

Grand Picnick—Fête du Peuple,

Foire, Concert, Danse, Jeux, Illuminations, &c.

Un Comité de personnes recommandables veillera au bon ordre et au maintien de la Fête.

Prix d'Entrée: 50 Cents.

AVIS.—Quelques places restent à louer. Les personnes qui désirent contracter sont priées de s'adresser à l'Agent, rue d'Orléans, No 20, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. 12 juillet—3t

ALMANACH de la LOUISIANE 1867.

Edition française et édition anglaise.

MM. LES ÉCRIVAINS qui désirent contribuer à cette publication louisianaise sont priés de bien vouloir envoyer leurs manuscrits avant le 15 août au plus tard. On reçoit dès à présent les ordres d'exemplaires ou d'annonces pour l'une ou l'autre édition au bureau de "L'ALMANACH," 62, rue Bourbon.—Les noms des agents seront publiés sous très peu de jours.

FRANCIS BOUVAIN, Editeur, 62 rue Bourbon, "à la Plume de Bronze." 12 juillet—6f

A la "Plume de Bronze."

REÇU PAR LES DERNIERS ARRIVAGES

Une magnifique consignation

D'ENCRE FRANÇAISE très noire (en écrivant) et [illegible] à copier de première qualité, en flacons de litre 1/2 litre, 1/4 litre et 1/8 litre.

—Ainsi qu'un assortiment des plus plus complets—D'ARTICLES DE BUREAU et PAPIERS en tout genre.

—Aussi—

CANIFS Rodgers, PARFUMERIE de la Société Hygiénique de Paris, PLUMES d'or bu, CARTES à jouer &c., &c.

Gros, demi-gros et détail.

Prix très réduits à cause de la morte-saison.

A LA "PLUME DE BRONZE," No. 62, rue Bourbon. 12 juillet—3f

Avis aux Entrepreneurs.

DES plans et des cahiers des charges pour plusieurs bâtisses à ériger sur les Chars-Grounds de la Société des Artisans et des Agriculteurs, sont exposés au bureau de M. James Freret, architecte, Commercial Alley, No 25. Les entrepreneurs sont invités à y envoyer leurs propositions, LUNDI 16 du courant, ou avant cette époque.

11 juillet—1f L. HOMES, Secrétaire.

Aux Entrepreneurs de Levées et à ceux qui creusent les fossés.

DES PLANS et des CAHIERS DES CHARGES pour faire un levée et des canaux, creuser de nouveaux fossés et rembleyer une partie des Fair Grounds sont exposés au bureau de M. [illegible] Mechanic Institute. Les entrepreneurs sont invités à y envoyer leurs propositions [illegible] LUNDI [illegible]

9 juillet—6f L. HOMES, Secrétaire.

Damejeannes! Damejeannes!

EN débarquement du navire MARY & LOUISA du Havre 300 damejeannes de 5 gallons, 500 do de 3 do, 500 do de 2 do, 500 do de 1 do.

A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson. 11 juillet—4

Bonne Française.

ON demande une BONNE française. S'adresser à Mme BAYNE, 197 rue St Joseph, entre Carondelet et St Charles. 11 juillet—6 F

ENFANT PERDU.

Perdu dans l'après midi du 3 de ce mois, un petit garçon âgé de cinq ans, du nom de Louis, [illegible] ... [illegible]

J. M. BURGAN, Coin Tricou et Grands Hommes, près des Casernes, 3e District. 11 juillet—3f

AVIS.

La barque MARY ET LOUISA, capitaine Horton, arrivée du Havre, est en déchargement au pied de la rue [illegible], Troisième District. Les consignataires sont requis de retirer les permis et venir, sans délai, recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.

10 juillet—5 CREEVY, NICKERSON & CO., Au coin des rues Carondelet et Gravier.

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

EN VENTE

No. 106 rue du Camp, au premier:

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adopté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni odeur, ni cendres; il est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement, entre 1 et 3 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier. 17 juin—6m

HOTEL DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

No. 36, E. Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h. Dîners de 4 h. à 6 1/2 h. Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés. On parle Français, Anglais et Espagnol. 16 dec—

F. J. PAVY. ALFRED PAVY.

P. J. PAVY & Cie.

FACTEURS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES. 4 fév—6m No. 8 rue ROYALE.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196.......RUE DU CANAL.......196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 juillet—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez. 24 juin—3m

Dentiers complets, pour $50, dents garanties opération sans douleur.

No 2....... Le Dr. SPYER, dentiste........ No 2

—Coin Camp et Canal—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et gênent moins que les autres. Les opérations n'étant point nécessaires la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2.—Entrée rue du Camp. 11mars—6d

RESTAURANT ST LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y prenant la maison voisine, continue à mériter les habitués qu'il ne pourront toujours les loger convenablement [illegible] familles. 14 novembre—6f

RESTAURANT FRANÇAIS,

72.....RUE DE CHARTRES.....72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. [illegible] ... [illegible]

JAMES H. LEVY. ANDERSON D. DIETER. J. GOLDSMITH.

LEVY, DIETER & Co.,

Marchands-Commissionnaires,

[illegible], Nouvelle-Orléans.

AVANCES. [illegible] ... [illegible]

Pour MINDEN, le lac BISTINEAU et tous les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur ANNIE WAGLEY, capitaine J. J. Compère, commis J. C. Jolivion, partira pour les ports ci-dessus, SAMEDI 14 juillet, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

N. B.—L'Annie Wagley prendra du fret pour tous les ports intermédiaires sur la Rivière aux Cannes. 11juillet

Pour Matamoros.—La goélette anglaise ELINA, capitaine Johnson, ayant les trois quarts de sa cargaison engagés, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & CO., Rue de la Vieille Levée, No 126. 11juillet

Pour le Havre.

La barque ST PAUL, capitaine A. Serre, partira INCESSAMMENT. Pour balance de fret ou passage, s'adresser chez JOHN GAUCHE, 108, rue de Chartres. Nlle Orléans, 7 juillet 1866. 8juillet—5t

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivière et de transport par terre aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président. WM. P. KELLOGG, Vice-Président. H. P. JANVIER, Secrétaire. 4 juillet—1an—1/2

Exemption ou Remboursement

DES TAXES DE VILLE POUR 1861, 1862, 1863 et 1864.

LES personnes qui, en vertu de la loi, ont droit à l'exemption et au remboursement de la taxe ou [illegible], sont invitées à s'adresser, sans retard, à OCTAVE MOREL, au No. 17, Passage de la Bourse. 10juillet—1m

Vins rouge et blanc, &c.

En débarquement du navire *Nystad*, de Bordeaux.

VIN rouge en barriques et barriques.—VIN blanc en barriques et 1/2 barriques.—VIN en caisse rouge et blanc.—PATÉS de foie d'oie, 1/2 et 1/4 de boites truffés—PATÉS de gibiers, truffés—TRUFFES pares en 1/2 et 1/4 de boites—SAUCISSES d'Arles truffées—CHAMPIGNONS en 1/2 et 1/4 de boites—CAPRES à l'huile en 1/4 de boites.

A vendre par H. PIUSSAN, [illegible] rue Conti. 9 juillet

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'ici sous la raison V. DURAND & RIFFLARD, est dissoute aujourd'hui du commun accord, M. V. Durand se retirant des affaires.

V. DURAND. JOS. RIFFLARD.

New York, 1er juillet 1866.

Avis de Société.

NOUS avons aujourd'hui formé une société sous la raison JOSEPH RIFFLARD & FILS et continuerons les affaires de commission, en général, de V. Durand & Rifflard, au No. 42 Vesey street.

JOS. RIFFLARD. JULES L. RIFFLARD. HIP. E. RIFFLARD.

New York, 1er juillet 1866.

N. B.—M. P. O. Hogues a un intérêt dans la maison. 7 juillet—1m—PP

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Bureau de l'Avocat Assistant de Ville

LES personnes [illegible] ... [illegible]

E. BERMUDEZ, Avocat-Assistant de la ville. 6 juillet—6 fois

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des cordages C. G. O. Naval Stores et fournitures de navires.

6juillet—2m Rue de Canal, No 30.

AVIS.

LES créanciers de la succession de M. Eugène Macarty sont notifiés de se présenter à O. Drouet, avocat, Passage de la Bourse No. [illegible], et à lui faire connaître le montant de leurs créances et les titres sur lesquels elles sont fondées.

V. MACARTY, Exécuteur testamentaire. 4 juillet—6 13

En magasin et à vendre par les Soussignés:

[illegible] barils de VIN rouge—J. Leduc, [illegible] caisses do Eagle Bird, Cantenac, St Brice, Chateau Lafite, Pape Clement, &c.

500 do VIN blanc—Th. Bauer, 100 do Larose de Lacave, 100 do 2e pièces PRUNES sèches—J. Fau, 12 [illegible], 25 boites FANTAISIE, 200 SARDINES à l'huile en quarts de boites—J. Ebin.

500 paniers CHAMPAGNE Black seal, Champagne Impérial, Royal Hunter et autres marques en grandes et 1/2 bouteilles.

25 [illegible] HUILE de Marseille, 22 [illegible]

25 futailles COGNAC, qualité supérieure, Henry Buller, Gouverneur, Champagne Vigneyard Proprietors, [illegible], Otard, Dupuy & Co, [illegible] Rochelle, [illegible]

BOUCHONS VERMOUTH [illegible]

150 milliers CIGARES de la Havane de la célèbre marque Rosarita.

V. MAIGNAN & F. LABORDE, 42, rue Vieille-Levée. 1er juillet—21—PP

Nouvelle Orléans, le 30 juin 1866.

LA société existant sous la raison OSCAR BERCIER & CO., est dissoute d'un commun accord. Le nom de la maison ne servira plus que pour sa liquidation.

OSCAR BERCIER. F. LABORDE. 1 juillet—1m N. 42 Vieille-Levée.

OSCAR BERCIER,

Négociant - Commissionnaire,

NO. 58 RUE DES MAGASINS, au premier. 1 juillet—3m

PRODUITS DE L'OUEST.

JAMBONS fumés au sucre, Viande fumée en boucauts, Porc en saumure, Saindoux, Chandelles de l'Etoile, Maïs, Toile et Corde d'emballage, etc., etc.

A vendre par OSCAR BERCIER, No. 58 rue des Magasins, au premier. 1 juillet—1m

M. WILLIAM DE LA RUE est porteur de ma procuration générale appert acte pardevant A. Ducatel notaire public.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er juillet 1866. OSCAR BERCIER. 1 juillet—1m 58 rue des Magasins.

LES SOUSSIGNÉS ont ce jour formé une société sous la raison sociale Victor Maignan & F. Laborde, pour les affaires de commission et général et l'importation de vins, eaux-de-vie, sardines etc. au No 42 rue Vieille-Levée.

VICTOR MAIGNAN. F. LABORDE. 1 juillet—1m

Victor Maignan & F Laborde,

Marchands commissionnaires et importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, fruits, conserves, etc., etc.

NO 42 RUE VIEILLE-LEVEE. 1 juillet—3m

LA FOIRE.

Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.

Nlle Orléans, 4 juin 1866.

AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS.—Le Fair Grounds Committee désirant avoir des plans et cahiers des charges pour dessécher et planter la terre de la Société et construire des édifices convenables destinés à la Grande Foire qui doit avoir lieu le 20 novembre prochain—offre les primes suivantes:

1—Pour des plans complets de dessèchement, empierrement et battisses, accompagnés de cahiers des charges au complet—$500.

2—Pour un plan de dessèchement seulement, accompagné de cahiers des charges, au complet—$250.

Il sera payé une commission de 5 pour cent pour la surveillance des travaux. Le concurrent dont les plans auront été adoptés aura la préférence.

Tous les plans doivent être soumis avant le 1er juillet 1866 et dressés conformément au cahier des charges et aux conditions déposés au bureau de la Société, au Mechanic's Institute.

C. H. SLOCOMB, Président du Comité des Fair Grounds. 5juin—

CHOLÉRA.

Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail, l'un des plus grands chimistes du monde, est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts des populations européennes menacées du choléra.

C'est un remède certain contre la diarrhée chronique, la dyssenterie, &c.

A vendre par F. GAUDOZ, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon. 1erjuil—

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Hâvre, Bordeaux, le Antilles, et change sur New York, le Havre, Paris, Bordeaux.

1erjuillet—3m OSCAR BERCIER, 58, rue des Magasins.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer de Jackson, [illegible] ont été transportés au No 60 rue du Canal, près la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

Mme ALLUARD,

[illegible] ... [illegible]

Douane des Etats-Unis.

Bureau du Percepteur. Nlle-Orléans, 4 juin 1866.

IL sera reçu, à ce bureau, jusqu'au 14 juillet, des propositions cachetées pour la fourniture de rations aux officiers intérieurs et aux matelots du service de la Douane (revenue steamer) des Etats-Unis pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1867. Les rations pour chaque vice est le même que pour le service naval moins les liqueurs et se composent des articles énumérés dans le tableau suivant:

[illegible]

Les rations doivent être de bonne qualité, doivent être approuvées par le capitaine et les fournisseurs devront livrer la ration journellement [illegible] ... [illegible]

Wm. P. KELLOGG, Percepteur. 6juin—

A vendre par le soussigné en débarquement du NISTAR, de Bordeaux.

100000 caisses Vin de Bordeaux [illegible], caisses Curaçao et Marasquino, [illegible] Absinthe importée et imitation, [illegible] Kirsch, Vermout importé et imitation, [illegible] Liqueur de Raspail et Chartreuse, [illegible] Eau de fleur d'oranger Houghton Bitters à Peppermint, Sirop diverses qualités, Vin rouge et blanc diverses qualités, Fruits à l'eau-de-vie assortis, Vermouth diverses qualités, Macaroni et Vermicelle du pays, Anisette diverses qualités, Marie Brizard & Roger amer, Champagne diverses qualités, [illegible] barriques vin rouge et blanc pour bar, Bon bons pointus et réguliers, Vinaigre de Bordeaux en barriques et caisses, Brandy, Gin, Port-Wine, Madère, Marasquin, Curaçao, Marasquino, Bitters, Peppermint, Anisette en gallon, paniers Bouteilles à vin, caisses Eau-de-Vie de Dantzig, do Sardines 1/4 de boites, barils Whiskey diverses qualités, Hennessy, Madère et Sherry Wine.

J. CAZAUX, Vieille Levée No 75 entre Conti et Bienville. 5 juillet—1m

Propriété à Mandeville à vendre.

UNE maison à étage, avec meubles, située rue Lafitte, entre Jefferson et Claiborne. S'adresser à E. FAUCHET, Courtier, No 36, Passage de la Bourse. 9 juillet—6t

Divers! Divers!! Divers!!!

20 BOUCAUTS ÉPAULES fumées de [illegible], PLATS COTÉS osseux et désossés de choix, [illegible] tierçons JAMBONS sucrés, barils HUILE de graisse [illegible], FARINE Sup et Extra, WHISKEY rectifié, [illegible] vieux Bourbon, McGregor, VINAIGRE blanc, caisses CHANDELLES Star [illegible], SAVON qualités assorties, CHANDELLES [illegible], TABAC assorti, petites caisses TABAC [illegible], douzaines BALAIS de Mi[illegible], barils RIZ frais, CAFÉ SUCRE SEL [illegible]

A vendre par J. H. VANHORN, Nos 66, 68, 70 et 72, rue des Magasins, enc. Poydras. 5 juillet—1f

Brouettes, Pelles et Pioches.

400 BROUETTES Scoop, supérieures, 600 douzaines PELLES et PIOCHES, assorties, à manches courts et manches longs.

A vendre par C. H. SLOCOMB, rue du Canal, No. 74 et rue de la Commune, No 85. 9juillet—2 sem

Propositions.

BUREAU DU PERCEPTEUR, Nouvelle-Orléans, 4 juin 1866.

IL sera reçu, à ce Bureau, jusqu'au 16 juillet, des propositions pour la fourniture des provisions d'épiceries [illegible] ... [illegible]

WM. P. KELLOGG, Percepteur. 4 juin—jusq 16

CHANGEMENT DE LOCAL.

L. H. RICHARD,

COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR de marchandises sèches, nouveautés, lingerie, [illegible], a transféré son magasin de la rue de Chartres au No. 46, rue Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

Maison de commission à Paris: No 18, Passage Saulnier. 29mai—3mois—1f—PP

BUREAU DE LA COMPAGNIE "Star Mutual Insurance Company."

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, le 16 courant, de midi à deux heures, au Bureau de la compagnie, No. 14, rue Carondelet.

N. AUGUSTIN, Secrétaire. 2 juillet—au 16

AVIS.

J'AI, aujourd'hui, associé Mr. JOHN A. HALL à mes affaires et continuerai le commerce de groceries en gros à mon ancien local, au coin des rues Canal et Tchoupitoulas, sous la raison J. MORGAN HALL & CO.

5juillet—1m J. MORGAN HALL.

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes ces maladies syphilitiques anciennes et récentes, les écoulements, ulcères, dartres, démangeaisons, dartres [illegible] ... [illegible]

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours. F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon. 1er juil

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AVIS

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y exposer des marchandises, des produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et la littérature d'expédition des marchandises si on s'adresse à moi, par le bureau de Poste, boîte 612, Nouvelle-Orléans.

EDWARD GOTTHEIL, Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 4 juillet

Association.

A PARTIR de cette date, mon fils ALFRED PAVY est associé à ma maison de commission. La raison sociale sera P. J. PAVY & Co.

P. J. PAVY. 6 juillet 1866.

Changement de domicile.

J. LOUAPRE prévient ses amis et ses clients qu'il a transféré sa Bonneterie du No 270 au No 272, rue des Remparts encoignure Hôpital. Il profite de cette occasion pour remercier le public de la préférence marquée qu'il a accordée à son pain.

29 juin—1m J. LOUAPRE.

SEUL AGENT,

DANS LES ETATS DU SUD, Pour la vente des Vins de

MM. Cruse et Fils Frères,

DE BORDEAUX.

B. E. CASTENDYK,

RUE DU CAMP, NO. 91.

27 mai—3 m

HOTEL DE GARÇONS—BAIE ST-LOUIS

Tenu par J. H. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St Louis une Garçonnière [illegible] ... [illegible]

J. H. KREBS.

Dr. SABOURIN,

166, DOUANE,

ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

24 juin—3m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. [illegible] ... [illegible]

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1866. [illegible] ... [illegible]

WM. S. BROWN, Trésorier.

MONTAGNE & CARLOS

[illegible] ... [illegible]

AVIS.

UN Français [illegible] ... [illegible]

Bureau du Commissaire des vivres.

Rue Julia, No 22, Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1866.

DES propositions cachetées, en duplicata, seront reçues à ce bureau jusqu'au [illegible] ... [illegible]

A. BECKWITH, Bvt-Brig-Gen. et commissaire des vivres. 6 juillet—au 14

A Louer.

La belle résidence No 159, rue Dumaine, [illegible] ... S'adresser à N. Frachon, [illegible] No 176 de la rue Poydras, près Marais, ou au bureau de James D. Augustin, avocat, rue St Charles No 18, chambre No 2. 12 juillet—3f

A Louer

Pour les bureaux, une maison basse ayant six appartements, située rue Dauphine, entre Dorgenois et Broad No 455. S'adresser rue des Remparts No 40. 11juillet

HOTEL DE LA GRAND' ILE.

Le bateau à vapeur ST NICOLAS, ne solidement construit, capitaine Harvey, partira du bassin du Canal Harvey, en face du Stock Landing, l'Avenue de la Louisiane, tous les SAMEDIS ET MARDIS, à trois heures de l'après midi pour l'Hôtel de la Grand' Ile, Fort Livingston, Barataria et tous les ports intermédiaires passant par les lacs ou bayous pour se rendre à la mer.

Pour le voyage, y compris les repas......$5 00.

L'Hôtel est ouvert et peut recevoir les voyageurs. Il offre tous les avantages d'un établissement de premier ordre—les bains de mer, la pêche et excursions en bateau. Endroit de magnifiques chasses et une retraite agréable pendant la chaleur de la journée.

PRIX.

Pensionnaires à la semaine.......$15. Pensionnaires passagers [illegible]

A. MARGOT JOLY, propriétaire. 24 juin—1m

Maison à louer et mobilier à vendre.

A LOUER—Une jolie maison à étage, meubles récemment [illegible], dans la rue des Remparts, [illegible] Canal Dorgenois District. S'adresser au No 58 de la rue Gravier, au premier. 8 juillet—6

A Vendre,

Le MAGASIN A TROIS ETAGES (et entresol) situé No 42 rue Vieille Levée, maintenant occupé par O. Bercier & Co. Egalement, le magnifique maison basse No. [illegible] du Quartier, entre Remparts et Bourgogne, bâtie par Juan de Lamba.

Pour informations s'adresser à AUG. COUTURIÉ, 37 rue Vieille Levée. 24 juin—15 j

A LOUER

UNE JOLIE RÉSIDENCE convenable pour une nombreuse famille, avec jardin, à fleurs et potager. No 82 rue Dumaine, entre Miro et Galvez (à proximité des chars du Bayou). Pour plus informations, s'adresser sur les lieux, ou à M. M. F. Bonnin, 140 rue Gravier. 19 mai—

STAR CANDLES!

AGENCE DE

N. SCHÆFFER & CO.

UN GRAND STOCK

Constamment à vendre par

J. AVET,

AUX BLUE STORES,

Encoignure Vieille Levée et Bienville.

1erjuillet—1m—PP

A LOUER

LA magnifique et vaste salle de bal, connue sous le nom de Bal du Globe. Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson. 29 mai—

Grand Hôtel de la Havane.

A PARIS

Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue. Mlles C. & L. ABRY, propriétaires. F. FERRET (de la Nouvelle Orléans) GÉRANT.

Les familles louisianaises trouveront à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés. 18 juin—PP1m

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment de Étoffes à rideaux, [illegible] ... [illegible]

A. BROUSSEAU & Cie, Importateurs.

AVIS.

LES soussignés préviennent le public que la société qui existait entre eux sous la raison P. MARES & Co. est dissoute d'un commun accord. Le nom de la maison ne servira que pour la liquidation.

PAUL MARES. PAUL TALAMON. 6 juillet—

Bureau d'Immigration

RUE ROYALE, 31

On trouvera le Dr. P. [illegible] KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 85) de midi à 2 heures, au bureau de l'Immigration pour donner des renseignements.

AVIS.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

LA réduction du capital de cette banque ayant été adoptée par un vote des actionnaires [illegible] ... [illegible]

C. DUMONVILLE, Caissier.

FONDERIE DE LEEDS,

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des [illegible] ... [illegible]

LEEDS & Co. 14 juin—3m

MISCHE & CO.

[Successeurs de BARRETT & MUMER],

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,

Rue Poydras, No. 71,

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation, qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude.

Demande de propriétés.

ON désire acheter plusieurs propriétés, situées dans le Deuxième et Troisième District. S'adresser à J. SAUVAGE, courtier, Passage de la Bourse, N. [illegible] entre St Louis et Conti. 4 juin—1m

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DÉPURATIF.

Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale, guérissant en quelques jours les gonorrhées et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans [illegible]

Elixir anti-diarrhéique,

Remède efficace contre la diarrhée et la dyssenterie.

Sirop pectoral

contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche et consomption. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par R. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre. 24 juin—6m

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DÉMÉNAGEMENT FORCÉ

Etant obligé de rendre à la fin de juillet le local que j'occupe, je vendrai à grand rabais et au comptant, tout mon stock d'articles de MODES et de NOUVEAUTÉS, consistant en Rubans, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Soieries, Dentelles, Blondes, Valenciennes, Guipures, Crêpes, Tulles, Bobinet, Barèges, Mousselines, Toile, Broderies, Ganterie, Ruches, [illegible], Garnitures, En tout Cas, Parapluies, bas et toutes les fournitures à l'usage des modistes.

Il faut que tout le stock soit vendu avant le 31 juillet.

19 juin—1m J. DERBES, Rue Bourbon 43.

Produits de l'Ile de Cube.

1047 pièces frappées, blanc, jaune et brun, pour [illegible], 1,161,000 cigares, des meilleures et fortes [illegible], 40,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La [illegible], 200 boucauts de mélasse [illegible], 300 barils de mélasse, Muscovado, (choisie) [illegible], 20 barils de Coco (blanc), 21 sacs de café [illegible], 42 barils de sucre, [illegible] barils vin [illegible]

En Douane et en magasin, à vendre par E. TROISOROS, Nos 36 et 37 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

Bitters Hongrois de Lukash,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM.

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités [illegible] ... [illegible]